

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 11262  
Fiche – Évaluation des solutions possibles  
aux préoccupations – PAFIOV7**

<b>1</b>	<b>LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU</b>	
	<b>Document de référence</b>	<b>Personne ou organisme émetteur de préoccupations</b>
	classement_preoc_V7_11161_11262.doc	Société de gestion des rivières de Gaspé
<b>2</b>	<b>PREOCCUPATION</b>	<b>Planification : X Opérationnelle :</b>
	<b>Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :</b>	
	<p>Est-ce que le polygone 2019-11262_02706 prévu en coupe totale entre le chemin de la rivière St-Jean et la rivière ainsi que les polygones 2019-11262_01128 et 2019-11262_01209 juxtaposés au 60 m de protection sont nécessaires</p> <p>Les pêcheurs qui fréquentent la fosse y passent la journée et y font leur shore lunch du côté sud de la rivière. Des opérations en périphérie de ce site ne sont pas compatibles avec l'ambiance du site et la quiétude des pêcheurs. Les interventions proposées détruiraient ce produit très convoité et qui est le principal argument de vente pour le Pavillon.</p> <p><b>Solutions proposées par le demandeur</b></p> <p>La SGRG s'oppose vigoureusement à toute intervention forestière dans ce secteur ainsi qu'à la réhabilitation du chemin dans la bande de 60 m.</p>	
<b>3</b>	<b>LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION</b>	
	<b>Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :</b>	
	Rivière Saint-Jean	
	2019-11262_02706 2019-11262_01128 2019-11262_01209	
	<b>Carte jointe :                    Oui <input checked="" type="checkbox"/>                    Non <input type="checkbox"/></b>	
<b>4</b>	<b>ENJEU</b>	
	Harmonisation des usages	
<b>5</b>	<b>OBJECTIF</b>	
	Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégrés, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser.	
<b>6</b>	<b>ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR</b>	
	<b>Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, RADE, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :</b>	

	LADTF, SADF, VOIC
<b>7</b>	<b>SOLUTIONS POTENTIELLES</b>
	<p><b>Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :</b></p> <p>2019-11262_02706 : coupe située entre le chemin (corridor routier) et la rivière Saint-Jean.  1. SIP laissé par mégarde dans le PAFIO (petit secteur isolé), sera retiré.</p> <p>2019-11262_01128 : 2,7 ha, situé en bas d'une pente excessive (&gt; 40%), aucun chemin d'accès existant ou planifié.  Les BGA pourraient se prononcer sur son accessibilité (accessible ou inaccessible) avant d'aller plus loin.  1. Maintenir le secteur tel que planifié.  2. Prescrire une coupe avec rétention variable telle qu'une CPRS avec rétention de bouquets.  3. Un exercice similaire pourrait être réalisé sur l'ensemble du rivage sud de la rivière St-Jean, afin d'exclure des calculs de possibilité les secteurs inaccessibles.</p> <p>2019-11262_01209 : 15 ha, amélioration de chemin planifiée dans une lisière boisée de rivière à saumon nécessiterait l'autorisation du ministre FFP (LADTF, art. 39).  Les BGA pourraient se prononcer sur son accessibilité (accessible ou inaccessible) avant d'aller plus loin.  4. Maintenir le secteur tel que planifié.  5. Prescrire une coupe avec rétention variable telle qu'une CPRS avec rétention de bouquets.  6. Un exercice similaire pourrait être réalisé sur l'ensemble du rivage sud de la rivière St-Jean, afin d'exclure des calculs de possibilité les secteurs inaccessibles.</p>
<b>8</b>	<b>SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE</b>
	<p><b>Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MFFP procédera à une analyse de l'accessibilité des superficies situées au sud de la rivière St-Jean en contrebas des pentes excessives pour vérifier l'accessibilité et l'inclusion aux superficies forestières incluses aux calculs de possibilité.</li> <li>- Une visite terrain conjointe (SGRG, BGA et MFFP) devra être tenue et une entente devra être convenue dans le cas où les secteurs sont considérés accessibles par les BGA et le MFFP.</li> </ul>
<b>9</b>	<b>CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES</b>
	<p>2019-11262_02706 : superficie de 0,5 ha dans un corridor routier. Possibilité de couper le corridor de 30 mètres si régénération adjacente supérieure à 3 mètres.</p> <p>2019-11262_01128 : superficie de 2,7 ha. N'est pas situé à proximité d'un point d'intérêt particulier à préserver.</p> <p>2019-11262_01209 : superficie de 14,75 ha. Situé en face d'infrastructures gérées par la société de gestion et d'une fosse très réputée de la rivière Saint-Jean <a href="https://saumongaspe.com/pavillon-riviere.html">https://saumongaspe.com/pavillon-riviere.html</a>. La quiétude des pêcheurs pourrait être préservée par une entente sur le calendrier d'opérations.</p>